

s'inspirent, mais j'estime que pour épuiser le sujet, c'est en comité plénier qu'il faudrait le faire.

M. Woolliams: Le ministre a eu de longs entretiens, entendu bien des instances. Consentirait-il à ce que ces mêmes personnes comparaissent devant le comité permanent pour y exprimer leur avis, afin que les députés soient mieux renseignés et mieux placés pour discuter ce bill peu banal lorsque la Chambre en sera saisie?

L'hon. M. Kierans: Je suis sûr que les personnes qui m'ont présenté des instances, en ont présenté aussi aux honorables vis-à-vis qui en connaissent fort bien la nature.

M. Barry Mather (Surrey): Compte tenu de la campagne vigoureuse dans les journaux contre l'augmentation du tarif de deuxième classe, le ministre peut-il nous affirmer qu'il ne cédera pas sur ce point et que les journaux devront payer leurs frais?

L'hon. M. Kierans: Je me réjouis de cette preuve d'appui de la part de l'honorable vis-à-vis.

LES AFFAIRES INDIENNES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA DÉCISION D'UN TRIBUNAL TOUCHANT LES TERRES EN LOCATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): En l'absence du ministre de la Justice, du solliciteur général, du ministre dont relèvent les affaires indiennes et du député de Port Arthur, qui est ministre d'État, j'aimerais adresser une question à n'importe lequel des ministres suppléants qui aurait la compétence nécessaire pour s'occuper de cette situation urgente. J'aimerais lui demander si le gouvernement est au courant d'une décision importante prise par la Cour suprême de la Colombie-Britannique selon laquelle les terres des réserves indiennes cédées pour location ne sont plus considérées comme faisant partie des réserves et donc n'appartiennent plus au peuple indien. A-t-on l'intention de prendre des mesures pour redresser cette injustice?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Les trois ministres mentionnés par le député ne sont pas tenus d'être présents à la Chambre aujourd'hui selon le tableau de service, mais je suis sûr qu'ils seront heureux de répondre à la question lorsqu'ils seront ici.

[L'hon. M. Kierans.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA ZONE DE 12 MILLES AUX ÎLES DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre des Pêcheries ayant indiqué hier, dans son discours, qu'il préconisait l'extension de la zone de pêche de 12 milles, puis-je demander comment il concilie cette proposition avec la souveraineté française sur les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon?

M. l'Orateur: La question posée par le député semble tendancieuse.

M. McGrath: Mais, Votre Honneur, ce discours a été prononcé hier, à Boston, par le ministre des Pêcheries et il portait sur la zone de 12 milles. Les Canadiens, particulièrement sur la côte est, se demandent si les îles françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon se trouveraient dans la nouvelle zone proposée. J'aimerais à nouveau poser ma question au premier ministre et lui demander comment le gouvernement concilie cette nouvelle politique avec la souveraineté française sur les îles mentionnées.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition a la parole.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Je voudrais invoquer le Règlement. En 1964, le gouvernement du Canada a adopté une loi établissant une zone territoriale de 12 milles. C'était afin de préserver certaines zones de pêche, notamment dans le golfe Saint-Laurent et la baie de Fundy. Aujourd'hui, l'industrie de la pêche sur la côte est traverse une difficile période de rajustement. Le poisson est rare et la mise en œuvre de la décision favoriserait l'établissement de zones de conservation au profit des pêcheurs canadiens. Je demanderais au premier ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le chef de l'opposition a la parole.

LES FINANCES

LE COÛT DES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le président du Conseil du Trésor est des nôtres aujourd'hui et il ne faudrait pas qu'il se sente délaissé. Je me demande s'il est